Arrêté 2022-174
portant fixation des tarifs d'ouvrages neufs et d'occasion
dans le cadre d'une vente organisée par la MOM

La Présidente de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L712-3, et L719-4 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu la délégation de pouvoir 2022-15 en date du 14 mars 2022 du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université, notamment l'article 1, titre III.3 ;

Vu l'arrêté 2021-09 du 25 janvier 2021 fixant les tarifs des ouvrages présentés dans le catalogue de la MOM ;

Vu l'arrêté 2022-73 du 8 juin 2022 portant fixation des tarifs des ouvrages et des prestations annexes de l'Université Lyon 2

Arrête :

Article 1er : Une vente d'ouvrages neufs et d'occasion est organisée par la MOM. La liste des ouvrages concernés et leurs tarifs est jointe en annexe.

Article 2 : La réservation des ouvrages se fera uniquement via un bon de commande transmis à l'adresse suivante : editions@mom.fr entre le 13 juin et le 1er juillet 2022. Une diffusion restreinte à destination des enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et usagers de la MOM sera assurée par la MOM.

Article 3 : Le retrait des ouvrages précédemment réservés s'effectuera au sein de la MOM, 7 rue Raulin – 69007 Lyon les 4 et 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le paiement s'effectuera uniquement par carte bancaire lors du retrait des ouvrages.

Article 4 : La Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargé.es chacun.e en ce qui le/la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 9 juin 2022

Nathalie DOMPNIER

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr